# LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 16 décembre 2024 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.
serviceclientslegales@rosselconseil.fr

09 70 80 86 12

Scannez ce QR code pour découvrir l'intégralité du contenu **DES LÉGALES**

## ANNONCES ADMINISTRATIVES

### ENQUÊTES PUBLIQUES

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient — La Région Grand Est

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Relative à la révision de charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient**

En exécution de l'arrêté du Président du Conseil régional de la Région Grand Est n° 2025-09-PNR-FO en date du 29 septembre 2025, il sera procédé à une enquête publique relative au projet de charte révisée du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient en application des dispositions de l'article L.333-1 du Code de l'Environnement.

**du lundi 20 octobre 2025 à 9h00 au samedi 22 novembre 2025 à 12h00**

Les communes concernées sont :
Amance, Argancon, Arrembécourt, Assencières, Bailly-Le-Franc, Bétignicourt, Blaincourt-sur-Aube, Blignicourt, Bossancourt, Bouranton, Bouy-Luxembourg, Brévonnes, Briel-sur-Barse, Brienne-La-Vieille, Brienne-le-Château, Chalette-sur-Voire, Champ-sur-Barse, Chauffour-lès-Bailly, Chaumesnil, Chavanges, Clérey, Courcelles-sur-Voire, Courteranges, Dienville, Dolancourt, Dosches, Éclance, Épagne, Fresnoy-le-Château, Fuligny, Géraudot, Hampigny, Jessains, Joncreuil, Juvanzé, La Loge-aux-Chèvres, La Rothière, La Villeneuve-au-Chêne, Lassicourt, Laubressel, Lentilles, Lesmont, Lusigny-sur-Barse, Luyères, Magny-Fouchard, Maison-des-Champs, Maizières-lès-Brienne, Marolles-lès-Bailly, Mathaux, Mesnil-Saint-Père, Mesnil-Sellières, Molins-sur-Aube, Montaulin, Montiéramey, Montmorency-Beaufort, Montreuil-sur-Barse, Onjon, Pel-et-Der, Perthes-lès-Brienne, Petit-Mesnil, Piney, Poligny, Précy-Notre-Dame, Précy-Saint-Martin, Puits-et-Nuisement, Radonvilliers, Rances, Rives Dervoises, Rosnay-l'Hôpital, Rouilly-Sacey, Ruvigny, Saint-Christophe-Dodinicourt, Saint-Léger-sous-Brienne, Thennelières, Thieffrain, Thil, Trannes, Unienville, Val-d'Auzon, Vallentigny, Vauchonvilliers, Vendeuvre-sur-Barse, Vernonvilliers, Villemoyenne, Villeret, Ville-sur-Terre, Villy-en-Trodes.

Le projet de Charte révisée du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient détermine pour le périmètre d'étude du Parc naturel régional et ce pour une durée de 15 ans les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. Elle traduit la volonté des signataires de travailler solidairement pour assurer la gestion cohérente, durable et concertée du développement de leur territoire. Cette Charte « Objectif 2040 » est incontournable pour obtenir le reclassement en Parc naturel régional.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers.

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, Maison du Parc, 4, D43, 10220 PINEY est désigné comme étant le siège de l'enquête, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Le dossier d'enquête publique établi conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du code de l'environnement comprend notamment : le diagnostic du territoire, le bilan/évaluation de la Charte « objectif 2020 » du territoire du projet de Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, l'avis motivé du Préfet sur l'opportunité du projet, la note d'enjeux des services de l'Etat, l'argumentaire en réponse du Parc à la note d'enjeux des services de l'Etat, l'avis du Préfet, l'avis de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux, l'avis du Conseil national de protection de la nature, le mémoire de réponse aux avis du Conseil national de protection de la nature (CNPN), de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux (FPNRF) et Préfète de Région, le projet de Charte révisée, l'essentiel de la Charte, le Plan de Parc, le rapport sur les incidences environnementales et son résumé non technique, l'avis délibéré de l'Autorité environnementale de l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable et le mémoire en réponse du Syndicat Mixte de gestion, le récapitulatif du processus de concertation dans le cadre de l'élaboration du projet de Charte, l'arrêté n°2025-09-PNR-FO du Président de Région prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier du lundi 20 octobre 2025 à 9h00 au samedi 22 novembre 2025 à 12h00 :
• Sur le site internet de la Région Grand Est :
https://www.grandest.fr/enquete-publique-pnr-foret-orient/
• Dans le registre dématérialisé ouvert à cet effet à l'adresse :
https://participation.proxiterritoires.fr/charte-pnr-foret-orient
• Au siège de l'enquête publique à la Maison du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, 4, D43, 10220 PINEY, où seront mis à disposition du public pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public : un dossier d'enquête publique et un poste informatique permettant l'accès au dossier d'enquête en version numérique et au registre dématérialisé.
• Dans les différentes mairies où se tiendront des permanences : voir tableau ci-dessous.

Les observations et propositions du public pourront être formulées pendant la durée de l'enquête par toute personne :
- Sur les registres papier dans les lieux de permanence (voir tableau ci-dessous).
- Dans le registre dématérialisé ouvert à cet effet à l'adresse :
https://participation.proxiterritoires.fr/charte-pnr-foret-orient
- Par courrier adressé à Monsieur le Président de la Commission d'enquête du projet de Charte révisée du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, 4, D43, 10220 PINEY
- Par courriel à l'adresse : charte-pnr-foret-orient @mail.proxiterritoires.fr

**• Mairie de Brienne le Château, Place de l'Hôtel de Ville 10500 Brienne le Château :**
**- Lundi 20 octobre 2025 : 9h-12h**
**- Mardi 28 octobre 2025 : 14h-17h**
**- Samedi 22 novembre 2025 : 9h-12h**

**• Mairie de Lusigny sur Barse, Presbytère maison Emile Simonet, 7 rue du Maréchal Foch 10270 Lusigny sur Barse :**
**- Lundi 20 octobre 2025 : 9h-12h**
**- Vendredi 7 novembre 2025 : 14h-17h**
**- Samedi 22 novembre 2025 : 9h-12h**

**• Mairie de Piney, Rue Louis Husson 10220 Piney :**
**- Lundi 20 octobre 2025 : 9h-12h**
**- Jeudi 30 octobre 2025 : 14h-17h**
**- Samedi 15 novembre 2025 : 9h-12h**

**• Mairie de Vendeuvre sur Barse, Place du 11 novembre 10140 Vendeuvre sur Barse:**
**- Lundi 20 octobre 2025 : 14h-17h**
**- Samedi 8 novembre 2025 : 9h-12h**
**- Vendredi 21 novembre 2025 : 14h-17h**

**• Mairie de Puellemontier, Rue de l'église 52220 Puellemontier :**
**- Jeudi 23 octobre 2025 : 9h-12h**
**- Mercredi 12 novembre 2025 : 14h-17h**
**- Mardi 18 novembre 2025 : 14h-17h**

Les observations et propositions du public transmises par voie postale portées sur les registres papier et celles transmises par voie électronique sont susceptibles d'être numérisées et intégrées au registre dématérialisé après avoir été anonymisées sauf si le contributeur souhaite expressément que son identité reste visible. Il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse, etc..).

La Commission d'enquête, désignée par le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne en date du 7 aout 2025, est composée des membres suivants :
• Président : M. Philippe BONNEVAUX
• Membres titulaires : M. Régis LOUIS et M. Guy-André MOTUS
• Commissaire enquêteur suppléant : M. Didier LOUIS

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans l'ensemble des lieux dans lesquels s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'à la Région Grand Est, pendant un an à compter de la date de remise du rapport. Ces documents seront également publiés sur le site Internet de la Région Grand Est. Toutes informations sur cette enquête peuvent être obtenues auprès de la Région Grand Est, Hôtel de Région, DEBC, 5 rue de Jéricho, 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX, auprès de Christine SAUFFRIGNON, responsable du projet : christine.sauffrignon@grandest.fr / 03.26.70.77.08.

A l'issue de l'enquête, le projet de Charte révisée du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient sera éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et de l'avis motivé de la commission d'enquête puis sera soumis pendant quatre mois à délibération de l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale du périmètre, ainsi que du Département de la Marne et de la Haute-Marne.

Le Conseil régional Grand Est délibérera à l'issue du délai de quatre mois pour adopter la Charte révisée et fixer le périmètre définitif du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

## COMMUNE DE ROSIÈRES-PRÈS-TROYES

**ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE ROSIÈRES-PRÈS-TROYES**

Par arrêté communautaire n° AH_2025_0078 du 30 septembre 2025, le président de Troyes Champagne Métropole a prescrit le lancement d'une enquête publique portant sur l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rosières-près-Troyes.

L'enquête publique se déroulera **du lundi 20 octobre 2025 à 09h00 au vendredi 21 novembre 2025 à 12h00**. Monsieur Jean-Louis FALIERES a été désigné par le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne en qualité de commissaire enquêteur pour cette enquête et tiendra cinq permanences à la mairie de Rosières-près-Troyes ; **Lundi 20 octobre : 09h00-12h00, Mercredi 29 octobre : 14h30-17h30, Samedi 08 novembre : 09h00-12h00, Lundi 17 novembre : 14h30-17h30, Vendredi 21 novembre : 09h00-12h00.**

Un registre sera tenu à disposition du public à la mairie de Rosières-près-Troyes, Place Charles-de-Gaulle, ainsi qu'un registre dématérialisé accessible sur le site internet de Rosières-près-Troyes et de Troyes Champagne Métropole, via l'application XENQUETES, pour recueillir l'avis de la population sur toute la durée de l'enquête publique.

## VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

### DISSOLUTIONS/LIQUIDATIONS/CESSATIONS

## SCI CGSG

**SCI au capital de 2000 €**
**Siège social : 8 RUE HIPPOLYTE MASSON**
**10700 VILLETTE-SUR-AUBE**
**RCS TROYES 753589787**

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/07/2025 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, Mme BOUQUET CELINE demeurant 85 RUE DE LA HALBOTINE 08410 BOULZICOURT pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/07/2025 . Radiation au RCS de TROYES.

francemarchés.com TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS
Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web
I Plus de 20.000 appels d'offres en cours
I 100% gratuit
I Alertes par email

## KENO

**Résultats des tirages du vendredi 3 octobre 2025**

Tirage du midi

2 4 5 6 10 15 17 18 21 23
25 27 29 35 53 55 56 57 62 66

MULTIPLICATEUR x 3

JOKER+ 8 385 607

Tirage du soir

1 6 15 20 23 26 31 33 34 36
47 53 54 55 58 59 62 65 66 67

MULTIPLICATEUR x 3

JOKER+ 2 334 710

Résultats et informations : Application FDJ — 3256 Service 0,35 € / min + prix appel — fdj.fr

Les gains sont payables jusqu'à 60 jours suivant le dernier tirage auquel votre reçu participe. Voir règlement.
Les résultats ci-dessus sont communiqués à titre indicatif. Seuls font foi les résultats constatés par un commissaire de justice et publiés sur www.fdj.fr.

La Française des Jeux, RCS Nanterre B 315 065 292

## EUROMILLIONS

**Résultats du tirage du vendredi 3 octobre 2025**

6 12 18 25 41 — étoiles 2 6

| Combinaisons (Bons n° + Bonnes étoiles) | Grilles EuroMillions gagnantes: Tous pays | En France** | Dont Etoile+ | Gains par grille EuroMillions gagnante*****: à EuroMillions | à Etoile+ | à EuroMillions et Etoile+ |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 + ★★ | 1 | 0 | / | 29 922 038,00 € | / | 29 922 038,00 € |
| 5 + ★ | 1 | 0 | 0 | 674 530,30 € | / | 674 530,30 € |
| 5 | 8 | 3 | / | 19 706,10 € | / | 19 706,10 € |
| 4 + ★★ | 67 | 24 | 9 | 732,80 € | 313,20 € | 1 046,00 € |
| 4 + ★ | 985 | 234 | 111 | 91,80 € | 14,10 € | 105,90 € |
| 3 + ★★ | 2 427 | 590 | 273 | 39,30 € | 5,70 € | 45,00 € |
| 4 | 1 952 | 437 | / | 34,40 € | / | 34,40 € |
| 2 + ★★ | 31 531 | 7 923 | 3 636 | 10,60 € | 1,00 € | 11,60 € |
| 3 + ★ | 40 937 | 9 781 | 4 779 | 9,10 € | 2,10 € | 11,20 € |
| 3 | 81 557 | 19 317 | / | 8,50 € | / | 8,50 € |
| 1 + ★★ | 149 056 | 35 855 | 16 762 | 5,60 € | 2,90 € | 8,50 € |
| 0 + ★★ | / | / | 24 438 | / | 9,30 € | 9,30 € |
| 2 + ★ | 531 787 | 128 145 | 62 401 | 5,00 € | 2,00 € | 7,00 € |
| 2 | 1 109 294 | 256 411 | / | 3,80 € | / | 3,80 € |
| 0 + ★ | / | / | 457 442 | / | 2,40 € | 2,40 € |

MY MILLION — 1 gagnant en France** à 1 000 000 €

NV 550 7879

**Prochains tirages, mardi 7 octobre 2025**

A gagner, minimum 17 000 000 €* à EuroMillions + 1 gagnant garanti en France** à 1 000 000 € à My Million

* Montant minimum garanti (sauf avis contraire publié sur fdj.fr) à partager au rang 1 dans les pays participants. Voir règlement de l'offre de jeux EuroMillions - My Million et du jeu Etoile+.

Résultats et informations : Application FDJ — 3256 Service 0,35 € / min + prix appel — fdj.fr

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX : PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION... RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)

L'Est éclair

B.P. 532 - 10081 TROYES CEDEX - TÉL. 03.25.71.75.75
EDITÉ PAR LA S.A.S. L'EST ÉCLAIR - 1, RUE DE LA VICOMTÉ - 10000 TROYES
IMPRIMÉ PAR LA SA SOCIÉTÉ DU JOURNAL L'UNION - 6, RUE GUTENBERG - 51083 REIMS CEDEX
PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : **GÉRALDINE BAEHR**
ASSOCIÉ UNIQUE : **SAS NEW POLE CAP (NPC)**
PUBLICITÉ LOCALE : **SAS GLOBAL EST MÉDIAS** - CAPITAL SOCIAL : 122 875 €
6, RUE GUTENBERG - CS 20001 - 51083 REIMS CEDEX - TÉL. 09.70.80.86.12
**ABONNEMENTS** : L'EST ÉCLAIR - SERVICE CLIENTS - CS 10549 - 59023 LILLE CEDEX - TÉL. 03 66 890 406
· **TARIF ABONNEMENT PAPIER POUR 12 MOIS :** 559 €
**PRÉLÈVEMENT MENSUEL :** 44,90 €
· **TARIF ABONNEMENT NUMÉRIQUE 1 AN :** 219 €
ACPM
COMMISSION PARITAIRE : N° 0626C86412 - ISSN : 0243-2056

LE GROUPE OPTE POUR DES MATÉRIAUX RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT : PAPIER, LES ENCRES (SANS COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS). IL S'ENGAGE AUSSI AVEC ECOFOLIO, CE JOURNAL POUVANT ÊTRE RECYCLÉ. IMPRIM'VERT
LE TRI + FACILE
PROVENANCE DU PAPIER : FRANCE, SUÈDE. LES PAPIERS UTILISÉS SONT CERTIFIÉS PEFC. TAUX DE FIBRES RECYCLÉES : SUPÉRIEUR À 50 % ET JUSQU'À 100 %. LA FABRICATION DE CE JOURNAL A GÉNÉRÉ L'ÉMISSION DE 95 G EQ CO2



La reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une autorisation préalable de l'auteur, conformément Code de droit économique, Titre 5, Chapitre 2, que vous pouvez formuler à droits@rossel.be en mentionnant le type de reproduction, sa destination et sa durée.